

tre au gouvernement de réduire considérablement les cadres de l'établissement militaire dans cette partie du pays.

La négociation d'un traité amical avec les Cris et les Sautaux du Nord-Ouest, pour la cession du territoire, peut être regardée comme une nouvelle garantie de la continuation des bonnes relations qui ont existé jusqu'ici avec les tribus sauvages de cette vaste région.

Dans le cours de l'été dernier, j'ai eu le plaisir et l'avantage de visiter une très-grande partie de la province d'Ontario, y compris tout le littoral de la baie Georgienne et du lac Supérieur. Ce voyage officiel m'a permis de me former une meilleure idée de la grande étendue du pays comparativement bien peuplée, et de celle qui est encore presque complètement à l'état primitif. J'ai partout été reçu de la manière la plus empressée, et j'ai été heureux de voir l'esprit d'entreprise, le contentement et la loyauté qui se manifestaient partout.

Vous aurez à vous occuper d'une mesure pour la création d'une Cour Suprême. La nécessité d'une pareille mesure est devenue chaque année, de plus en plus évidente, depuis l'organisation de la Confédération; elle est essentielle à notre système de jurisprudence et au règlement des questions constitutionnelles.

Vous serez aussi appelés à étudier un bill concernant l'importante question de la faillite.

Des mesures vous seront soumises pour la réorganisation du gouvernement du Nord-Ouest et la refonte des lois concernant cette partie du pays,—pour l'établissement d'une loi générale d'assurance,—et au sujet des droits de propriété littéraire.

Des progrès satisfaisants ont été faits dans l'exploration de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique. Des mesures ont été prises pour assurer la prompte construction de l'embranchement de la baie Georgienne et pour établir une correspondance avec le réseau des chemins de fer de l'est. Les études du chemin entre le lac Supérieur et Fort Garry, qui seront prêtes dans quelques jours, fourniront des renseignements d'après lesquels des soumissions pourront être demandées pour la construction. Ces parties est et ouest de cette section, de manière à atteindre les eaux navigables de l'intérieur.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année dernière vous seront soumis. Le budget de l'année financière courante vous sera aussi présenté; et vous verrez, je pense, qu'il a été préparé avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de croire que, nonobstant la dépression commerciale générale qui s'est fait sentir sur tout le continent, le commerce du Canada est sain et solide, et que la réduction que nous avons eu à subir dans quelques branches d'industrie, l'année dernière, n'a pas été plus considérable qu'on ne devait naturellement s'y attendre.

Il vous sera soumis des documents relatifs aux troubles du Nord-Ouest, et touchant les négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet du chemin de fer du Pacifique.

Des mesures ont été prises, durant la vacance, pour amener un effort commun de la part des différentes provinces et de la Puissance, dans le but d'attirer l'immigration d'Europe, sous la direction générale d'employés fédéraux. L'on espère qu'il en résultera une plus grande efficacité et une économie notable dans cette branche du service civil.

Je me repose en toute confiance sur votre prudence, votre habileté et votre patriotisme dévouement aux grands intérêts publics qui vous sont confiés, et je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Sur motion de l'Hon. M. MACKENZIE, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

IMPRESSIONS DES VOTES ET DÉLIBÉRATIONS.

Résolu sur motion de M. MACKENZIE que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

COMITÉS PERMANENTS.

Résolu sur motion de M. MACKENZIE que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1. Privilèges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Dépenses contingentes.—8. Comptes publics.—9. Banques et assurances.—10. Emigration et colonisation —et que des comités soient autorisés à s'enquérir de toutes les matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

SERMENTS D'OFFICE.

L'Hon. M. MACKENZIE introduit un bill relativement à l'administration des serments d'office, lequel est lu une première fois.

CONTESTATIONS DES RAPPORTS D'ÉLECTION, ET FAITS DE CORRUPTION.

1. *Résolu*, que lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'élection ou au rapport de l'élection d'un membre, ce dernier doit se retirer pendant les débats qui s'en suivent; et si deux membres sont élus pour le même collège électoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

2. *Résolu*, que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption et au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procède avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.